



PROCHAINES ACTIVITÉS À LA BIBLIOTHÈQUE

Inscription : saint-remi.ca ou 450 454-3993, poste 2



Heure du conte

Samedi 28 janvier
à 10 h 15 et 11 h

Cette activité invite les enfants (à partir de 2 ans) à plonger dans le monde magique du livre et de la lecture ! Elle a lieu à la bibliothèque dans le coin des petits.

Au programme : lecture d'une histoire en mode interactif, suivie d'activités ludiques en lien avec le thème. Pour cette séance, les participants sont invités à assister à l'activité en pyjama.

Thématique de ce mois-ci : **Journée pyjama !**

L'Écho

DE SAINT-RÉMI

Le 6 janvier 2023
VOL. 27 N° 01

LA VILLE VOUS INFORME...



Prochaine séance
du conseil municipal
16 / 01 / 2023 à 20 h

Prochaine séance de la
cour municipale
19 / 01 / 2023 à 9 h et
13 h 30

Mairie
450 454-3993
105, rue de la Mairie,
Saint-Rémi QC J0L 2L0

Heures d'ouverture
du lundi au jeudi de
8 h à 12 h et de
13 h à 16 h 30
Vendredi de 8 h à 13 h

Bibliothèque
450 454-3993, poste 2419

Heures d'ouverture
Mardi et mercredi
de 14 h à 20 h
Jeudi et vendredi de
9 h à 12 h et de 14 h à 20 h
Samedi de 10 h à 16 h

Écocentre
Fermé pour l'hiver

Loisirs / centre
communautaire
450 454-3993, poste 5345

En cas d'urgence
En dehors des heures
d'ouverture, composez le
310-4141 ou le 9-1-1

Déneigement routes
numérotées
514 990-5351

Info-neige
450 454-5112

Nos meilleurs vœux pour
2023 !

Nous vous souhaitons une
excellente année.

Prenez bien soin de vous
et de vos proches.

Les membres du conseil
municipal



NOUVELLES EN BREF DU CONSEIL MUNICIPAL

Lors de la séance ordinaire du 19 décembre, le Conseil a, entre autres :

- autorisé le versement d'un montant de 3 400 \$ à l'organisme Société d'histoire de Saint-Rémi pour ses activités durant l'année 2023;
- adopté les priorités d'actions locales du service de police (SQ) pour la Ville de Saint-Rémi pour 2022-2023. En plus d'assurer le respect du code de la sécurité routière, les élus ont ciblé trois autres éléments importants :
 - Améliorer la visibilité auprès des jeunes aux endroits suivants : Écoles, débarcadères, parcs, Maison des jeunes, etc.;
 - Freiner le trafic de stupéfiants;
 - Effectuer de la prévention auprès des personnes vulnérables afin de réduire, entre autres, la maltraitance ainsi que la fraude faite envers elles.
- accepté les demandes de dérogation mineure visant les adresses suivantes :
 - 750-810, rue Saint-Paul;
 - 58, rue Saint-Viateur.
- accepté, sous réserve de certaines conditions, la demande de permis assujettie à un PIIA pour le 651, rue Notre-Dame.

Conférence virtuelle : Mieux dormir pour mieux vivre

Mardi 31 janvier à 19 h

Le manque de sommeil peut affecter votre fonctionnement au travail et dans votre quotidien. Sans contredit, la santé mentale et physique passe par un sommeil de qualité. La bonne nouvelle, c'est qu'on peut intervenir pour améliorer le sommeil et réduire les conséquences de l'insomnie. Au terme de cette conférence offerte par Stéphane Migneault, psychologue, vous repartirez avec près de 30 trucs et astuces visant à améliorer le sommeil et des réponses à vos questions sur ce sujet.



ACTIVITÉS DES ORGANISMES

SOUPER BUFFET FROID

Date : le **mercredi le 25 janvier à 16 h 30**. Coût : 20 \$ pour les membres et 30 \$ pour les non-membres.
Inscription : Jocelyne Viau 450 454-1227, Suzanne Drolet 514 351-8586, Yvette D. Serres 450 454-2346 et Gérald Trudeau 450 454-4708.

La date limite pour l'achat de billets est le **mercredi le 18 janvier**. La salle de la Fadoq sera ouverte pour la vente des billets le **18 janvier de 19 h à 21 h**. Bienvenue à tous!

fadoq

Centre de Femmes La Marg'Éje PROCHAINES ACTIVITÉS

Inscription : 450 454-1199

Lieu : 87 rue Perras

- **Mardi 10 janvier de 13 h 30 à 16 h** - Venez créer des liens et échanger sur divers sujets.
- **Jeudi 12 janvier de 9 h à 11 h 30** - Café-rencontre : Au cœur de l'intelligence émotionnelle.
- **Les 13 janvier de 9 h à 11 h 30** - Groupe de la parole : Julie et Agnès vous proposent un nouvel espace d'expression.
- **Mardi 17 janvier de 12 h à 13 h 30** - Venez manger avec nous afin de discuter, briser l'isolement et avoir du plaisir ensemble. Inscription obligatoire.
- **Mercredi 18 janvier de 9 h à 11 h 30** - Déjeuner collectif : Venez commencer la journée avec nous et échanger sur divers sujets.



CAMP D'HIVER DE LA MAISON DES JEUNES

Notre fameux camp d'hiver est de retour **les 24, 25 et 25 février**. Activité offerte aux jeunes de 12 à 17 ans. Cette année nous optons pour des vacances au centre de plein air Notre-Dame-De-Fatima avec des activités variées et stimulantes afin de profiter au maximum des joies de cette saison (ski de fond, raquette, glissades, patinoire avec dôme et beaucoup d'animations). Coût : 50 \$.
Informations : adomissile.com ou 450 454-6657.

Pour plus d'informations : www.ville.saint-remi.qc.ca

L'Écho DE SAINT-RÉMI





PROGRAMMATION LOISIRS - Cours pour enfants et famille

La session débutera le **lundi 16 janvier**. Voici ce qui vous attend cet hiver :

- Les lundis : **Bouge avec ton kid** (familiale)
- Les mardis : **Club de course** (8 à 11 ans)
- Les jeudis : **Kangourou workout** (parent-bébé), **développement moteur** (1 à 3 ans / 4 ans et plus) et **Zumba kids** (4 ans et plus).
- Les vendredis : **Hockey cosom** (5 à 8 ans et 9 à 12 ans)
- Les samedis : **Futsal** (soccer intérieur)

**Rabais de 50% pour un enfant inscrit à un 2^e cours.*

Club de jeux de société : Pour les amateurs de jeux de société de la région. L'activité est gratuite et ouverte à tous (15 ans et plus). Vous êtes seul, en famille ou entre amis, apportez vos jeux ou découvrez-en de nouveau. M. Patrick Thibert, grand amateur, sera le responsable de ces rencontres. L'activité a lieu toutes les deux semaines en soirée de **19 h à 22 h à partir du 16 janvier**. C'est une activité libre et vous n'avez pas d'inscription à faire.

Détails : saint-remi.ca/loisirs-et-culture/activites/



Cours pour adultes

La session d'hiver débutera le lundi 16 janvier pour une durée de 20 semaines. Il est possible de vous inscrire à un seul cours ou au forfait. Détails : saint-remi.ca/loisirs-et-culture/activites/

POUR UN HIVER AGRÉABLE, TRAVAILLONS ENSEMBLE POUR LE DÉNEIGEMENT !

Nous sollicitons la collaboration des citoyens lors des périodes de déneigement des rues durant la saison hivernale. Afin d'assurer un déneigement sécuritaire et rapide, voici un rappel de quelques règles à suivre :

- Respecter l'interdiction de stationner dans les rues lorsqu'elle est en vigueur;
- Ne pas pousser ou souffler la neige sur la rue et sur le trottoir, car elle peut nuire à la circulation et compromettre la sécurité des automobilistes et des piétons;
- Le propriétaire d'un terrain situé à une intersection de voies publiques ne doit pas laisser s'accumuler la neige pouvant nuire à la visibilité des automobilistes;
- Être courtois et patients avec les déneigeurs pour leur permettre de bien effectuer leur travail;
- Adapter votre conduite à l'état de la chaussée;
- À noter que les citoyens qui octroient un contrat de déneigement à un entrepreneur sont responsables du suivi des règles par cet entrepreneur privé;
- En zone rural, respecter l'interdiction de traverser la neige de l'autre côté de la rue;
- **En cas de tempête, ne pas placer votre poubelle et/ou votre bac de recyclage en bordure de rues.**



Plaintes concernant le déneigement des routes numérotées

Nous tenons à vous rappeler que les routes suivantes relèvent de la responsabilité du ministère des Transports du Québec : la route 209 (Notre-Dame), la route 221 (boulevard Saint-Rémi) et la rue de l'Église. Nous vous invitons à communiquer toute anomalie concernant le déneigement. Vos commentaires sensibiliseront le MTQ dans l'élaboration de son devis afin d'apporter des correctifs pour un futur appel d'offres. N'hésitez pas à appeler directement le Ministère au **514 990-5351**.

Bris de boîte aux lettres

Dans le cas où le déneigeur endommagerai votre boîte aux lettres, nous vous invitons à communiquer sans tarder avec nous au **450 454-3993 poste 0** afin de nous signaler la situation. Rappel : Bien fermer la porte de celle-ci pour éviter tout bris lors du passage de la déneigeuse.

L'Echo DE SAINT-RÉMI



RÉSUMÉ DES AVIS PUBLICS

Voici les avis publics qui ont été publiés sur notre site Internet au cours des derniers jours.

Détails : saint-remi.ca/ville/administration/avis-publics/

	Adresse / objet	Démarche en cours
Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)	255, rue de l'Église (construction d'un bâtiment de la classe d'usage multifamiliale (H4) de 20 logements sur trois étages dans la zone MIX.06, comprenant 40 cases de stationnement)	APPROBATION DE CERTAINES PERSONNES HABLES À VOTER Les personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës auront jusqu'au vendredi 13 janvier à 13 h pour déposer une demande afin que des dispositions des résolutions soient soumises à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la <i>Loi sur les élections et les</i>
	223, rue Saint-André (construction de deux bâtiments de la classe d'usage multifamiliale (H4) de 21 logements chacun sur trois étages dans la zone HAB.58, comprenant 42 cases de stationnement)	
Règlement n° V654-2022-22	Règlement amendant le règlement de zonage numéro V654-2017-00 et ses amendements visant à autoriser les sous-classes d'usage Service de santé et services sociaux (P102) et Vente au détail de marchandises en général (C201) dans la zone COM.03.	Ce règlement est entré en vigueur le 15 décembre 2022, à la suite de l'émission d'un certificat de conformité par la MRC des Jardins-de-Napierville.
Règlement n° V717-2022-00	Règlement sur le traitement des élus prévoyant, entre autres, une modification à la rémunération de ces derniers.	Ces règlements sont entrés en vigueur le 21 décembre 2022.
Règlement n° V718-2022-00	Règlement concernant le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Saint-Rémi et abrogeant les règlements numéro V483-07, V499-08, V555-11, V599-14 et V617-2015-00 visant, notamment, à déterminer le mandat du CCU.	
Règlement n° V719-2022-00	Règlement décrétant l'imposition des taux de taxation pour l'année financière 2023.	



RAPPEL - STATIONNEMENT HIVERNAL



Le stationnement de nuit (23 h à 6 h) est permis **SAUF** lors d'une opération de déneigement et/ou de déglçage.

Pour savoir si le stationnement est permis ou interdit, vous devez vous informer quotidiennement **dès 17 h** via :

saint-remi.ca (page d'accueil) ou la ligne INFO-NEIGE au **450 454-5112**